



## **Procès-Verbal** **Commission Régionale des Règlements**

### **Réunion du 20 août 2019** **(en visioconférence)**

Président : M. LARANJEIRA,  
Présents : MM. ALBAN, BEGON,  
Excusés : MM. CHBORA, DI BENEDETTO, DURAND,  
Assiste : MME GUYARD, service des licences.

#### **RAPPEL**

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

#### **DECISIONS DOSSIERS LICENCES**

##### **DOSSIER N° 4**

##### **Situation du joueur OUENNAS Nabil (U17) – A.S ST ETIENNE - 500225**

Considérant la demande et les explications du club,

Considérant que le joueur a signé une licence d'Aspirant le 1<sup>er</sup> juillet,

Considérant que le club a fait une demande de licence amateur le 16 juillet alors que le joueur ne peut être en possession de deux licences de même type (une professionnelle et une amateur),

Considérant les faits précités,

La commission annule la licence amateur délivrée en second et maintient la licence aspirant.

**Cette décision est susceptible d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.**

##### **DOSSIER N° 5**

##### **Situation du joueur COLY Pierre (senior) – ENTENTE CREST AOUSTE - 551477**

Considérant que le joueur a fourni deux pièces officielles d'identité avec des données différentes,

Considérant qu'il n'est pas possible de savoir laquelle est la bonne,

Considérant qu'il y a lieu d'enquêter,

Considérant les faits précités,

La Commission décide de placer le dossier en attente de l'issue de l'enquête.

**Cette décision est susceptible d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.**

Le Président,

Le Secrétaire de la Commission,

Antoine LARANJEIRA

Bernard ALBAN